



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TGV Méditerranée

Question écrite n° 56

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'avenir de la gare de Montélimar dans le cadre de l'exploitation de la nouvelle ligne de TGV Méditerranée. Il lui demande notamment de bien vouloir lui préciser ce qu'il adviendra de la desserte TGV de la gare actuelle de Montélimar dans les cinq années à venir. Il souhaite en particulier connaître la fréquence journalière envisagée pour la desserte TGV de Montélimar, tant dans le sens Paris-Montélimar que dans le sens Montélimar-Paris. Par ailleurs, il souhaiterait savoir si un projet de construction d'une nouvelle gare TGV à Montélimar est envisagé à moyen ou à long terme.

Texte de la réponse

Depuis la mise en service de la ligne nouvelle Paris-Méditerranée au mois de juin 2001, le temps de parcours entre Paris et Montélimar a diminué de huit minutes, la desserte par TGV entre ces deux villes est toujours constituée quotidiennement dans chaque sens, de quatre circulations avec des horaires qui permettent d'effectuer l'aller-retour entre les deux villes dans la journée et d'arriver à Paris avant neuf heures ; aucune modification des fréquences de cette desserte n'est actuellement envisagée par la SNCF. La SNCF a proposé aux élus de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard et du Vaucluse de mener avec les conseils régionaux concernés - dans des conditions de financement qui restent à établir - une étude de potentiel et d'impacts permettant d'évaluer les enjeux de la création sur la ligne nouvelle d'une gare TGV à Allan, site le plus proche de Montélimar.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2002, page 2550

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1840